



Forum **AVI-INVEST** 2018

Forum sur les investissements en aviculture

FICHE DE SOUSCRIPTION





FICHE DE SOUSCRIPTION À RETOURNER À :

Bureau AVI-INVEST

PAPAN

Carrefour Groupe Scolaire la Farandole
près de la Polyclinique des II plateaux
Tel : +225 22411279/ +225 47940720
info@avi-investforum.ci
www.aviinvestforum.ci

VOTRE SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone (avec indicatif) : Fax :

Site web : E-mail société :

CONTACT

M/Mme/Mlle (Nom, Prénom) :

Fonction :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

PDG/DG/GERANT : M./Mme/Mlle

Téléphone : Email :

SECTEUR D'ACTIVITÉ (mention obligatoire pour valider votre inscription)

Secteur d'activité :

Description de l'activité:

.....

.....

.....

.....

I. CONDITIONS GENERALES

Le présent document a pour objet de fixer les conditions générales ainsi que les modalités financières et opérationnelles de participation de toute entreprise ou organisation (ci-après désignée l'Exposant) désireuse de prendre part au Forum dénommée AVI-INVEST 2018 (ci-après désigné le Forum). Le Forum avi-invest2018 est organisé par le PAPAN (ci-après désigné l'Organisateur).

1. ORGANISATION

Le forum « AVI-INVEST 2018 » est organisé par le Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale (PAPAN) dont le siège est situé à Cocody, près de la Polyclinique des 2 plateaux :

BP V 185 Abidjan.

Tel: + 225 22 41 13 79/ +225 47940720

papan.mirah@yahoo.com.

2. DATE, LIEU ET HEURE D'OUVERTURE DU FORUM « AVI-INVEST 2018 »

Le Forum aura lieu les 02, 03 et 04 octobre 2018 à l'espace Event-Latrille à Abidjan 2 plateaux.

Ouverture : 7h00 – Fermeture 18h00

3. PARTICIPATION

- Seuls les dossiers d'inscription complets, parvenus au PAPAN un (01) mois la date buttoir, seront pris en considération. Un dossier est considéré comme complet s'il comporte l'intégralité de la fiche d'inscription dûment remplie et signée par le responsable du stand ainsi que La proposition d'une contribution financière et/ ou matérielle.
- Les demandes ne sont prises en compte que dans la mesure des places disponibles.
- En cas de non occupation du stand à l'ouverture du forum pour une raison quelconque, l'exposant est considéré comme démissionnaire et les sommes versées et/ou restantes dues partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à l'Organisateur. L'Exposant défaillant ne peut réclamer ni remboursement ni indemnité.

4. FRAIS DE PARTICIPATION

Forfait (contribution à l'organisation) à déterminer avec le PAPAN

5. ATTRIBUTION DES EMBLEMES

L'Organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'Exposant.

L'Exposant ne peut faire aucune publicité, sous quelque forme que ce soit, ou exposer les produits et/ou services de sociétés autres que celles prévues dans la fiche de réservation.

Toute violation de cet engagement donnera lieu à paiement immédiat par l'Exposant, d'une pénalité pour chaque société supplémentaire.

6. MONTAGE ET DEMONTAGE DES STANDS

- Le montage des stands est confié à l'Exposant.
- L'Exposant doit avoir terminé son installation aux dates et heures limites fixées par l'Organisateur.
- L'Exposant, assume l'entière responsabilité de toute intervention de son prestataire. Si une intervention entraînait un quelconque sinistre, les frais liés à ce sinistre seront intégralement facturés par l'Organisateur à l'Exposant concerné.
- Tous les stands devront être complètement aménagés au plus tard à l'heure d'ouverture du premier jour du Forum.
NB : 01 octobre 2018 : l'espace des stands mis à la disposition des exposants.
04 octobre 2018 à 18h : démontage des stands

8. PORT DU BADGE

Le port du badge dans les stands d'exposition est obligatoire pour une meilleure identification des occupants.

9. CONTRIBUTION FINANCIERE

Tout paiement est à effectuer à l'ordre de Street Marketing (voir référence au II-3) Selon les conditions de règlement suivantes :

50% à la confirmation

50% au plus tard le 15 septembre 2018.

10. ANNULATION

- En cas de force majeure s'il devenait impossible d'organiser « AVI-INVEST2018 » l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement à tout moment, en avisant par écrit les exposants. les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, sont réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par chacun d'eux.

- L'annulation par l'Exposant ne pourra intervenir que dans un délai d'un mois avant la manifestation. Au-delà de ce délai les sommes versées ne seront pas remboursées.

- Tout Remboursement avant le délai se fera au montant déductible des frais déjà engagés.

11. PUBLICITE

Les éléments pour la publicité doivent être fournis par l'Exposant et devront correspondre aux caractéristiques techniques demandées par le PAPAN.

12. ANIMATION

Les animations musicales sur les stands sont interdites. Le non-respect de ces dispositions entrainera sans préavis, la coupure de l'électricité du stand de l'Exposant concerné sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement de la part de l'Organisateur.

13. PRISE DE VUE

L'Exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur à :

- Réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand;
- Utiliser librement ces images sur tous supports de communication en Côte d'Ivoire comme à l'étranger et sans limitation de durée ;
- Citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale, comme référence pour les besoins de sa communication, sur tous supports de communication tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger et sans limitation de durée.

14. SÉCURITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES

L'Exposant certifie que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assument l'entière responsabilité des éventuelles déficiences desdits produits ou services, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être recherchée.

15. RÉCLAMATIONS ET CONTESTATIONS

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les dix jours suivant la clôture de la manifestation. En cas de contestation, seul le texte ivoirien fait foi et seuls les Tribunaux d'Abidjan sont compétents.

16. DROIT ET JURIDICTION APPLICABLES

Ces conditions générales de partenariat sont les seules opposables aux parties. Ce que l'Exposant reconnaît expressément. En cas de litige, l'Exposant s'engage à rechercher une solution amiable auprès de l'Organisateur.

II. VOTRE STAND



1 - L'INSCRIPTION OBLIGATOIRES

L'inscription est obligatoire et donne droit à :

- la participation au Forum;
- le droit de représenter une marque / une société ;
- l'accès aux conférences, ateliers et à l'espace B to B* ;
- le référencement sur le catalogue d'Avi-invest 2018 et le site internet www.avi-investforum.ci.

2- Type de stand

L'organisateur met à la disposition des exposants :

- huit (08) espaces de 9 m² ;
- un (01) espace de 12 m²
- deux (02) espaces de 18 m² ;
- Un raccordement électrique.

3 - ACOMPTE OBLIGATOIRE

Pour être inscrit au Forum Avi-invest 2018, l'Exposant doit obligatoirement remplir et transmettre ce formulaire.

Toute contribution financière ou matérielle est à préciser dans un courrier.

Pour les contributions financières le règlement se fait à l'ordre de :

STREET MARKET'ING

BANQUE ORABANK

Code Bank	code guichet	Numéro de compte	clé RIB
C1121	01301	031314807001	28
IBAN		code BIC	
CI93CI1210130103131480700128		ORBKCIAB	

SIGNATURE

Le soussigné demande son admission au Forum sur les Investissements en Aviculture 2018

Il certifie avoir pris connaissance des clauses du règlement et des conditions du Forum AVI-INVEST, et s'engage ainsi à les respecter.

Nom et fonction du signataire

A..... le

Votre participation ne sera définitive qu'après validation de votre dossier par l'organisateur.

**Signature &
Cachet**

